



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 16 juin 2025

Présents :

Xavier Deloche
Brigitte Fillion
André Goy
Christine Pouchoulin
Jean-Luc Desvignes
Marina Catherin
Philippe Criscuolo
Fabien Geoffray
Hélène Lachenal
Samuel Lazare
Valérie Noiray
Chantal Olivier
Olivier Paillon
Odette Pascal
Catherine Stalle

Excusés :

François Astruc
Eva Chardon
Carol-Anne Larouzeé-Cervantes

Pouvoir :

Michel Arnaud
(Pouvoir à A. Goy)

Conseillers en exercice : 19

Votants :

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 25.03.02 : CCMP – Validation du RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunal)

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de TRAMOYES (Ain), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier DELOCHE, Maire.

Secrétaire de séance : Chantal Olivier

Rapporteur : Brigitte Fillion

Mme le Rapporteur rappelle à l'Assemblée la délibération n° 24.01.01 du 25 mars 2024 portant sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal soumis à un débat pour en définir les orientations.

Par délibération en date du 18 mars 2025, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau a arrêté le projet de Règlement Local de Publicité intercommunal. Il convient que les communes membres délibèrent de manière concordante pour valider ce RLPi.

Le Conseil municipal ayant délibéré,

1/ APPROUVE le Règlement Local de Publicité intercommunal tel que voté par la CCMP le 18 mars 2025.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Xavier DELOCHE